



formalite medicale administrative

Par **padbol**, le **13/11/2019** à **02:31**

Bonjour

je reformule ma question pour agir sur mes droits ?

le fait que sur un plan de formalite - rien ni verbalement ni en papier ne m'a été dit que des representant légaux seraient une continuité dans mon quotidein ? (donc tutelle) serait ce légale ?

la tutelle - il y a aussi la phase psychologique à plus de 80% que cette MJMP va devoir gérer - rien ne m'a été dit -6 j'ignore comment ca se traduit ? à distance elle fait ce qu'elle veut ? tres inquietant ? rien en formalité il font leur cuisine de societe ?

doit elle gérer ma nuit mes nuits ?

Dans mon cas il y a 2 représentant - la aussi j'ignore leur fonction et leurs taches qui leur incombent

comment je peux savoir de cette MJMP est rattachée au centre hospitalier ?

une MJMP ne pourra inevitablement remplacée mes parents et encore moins l'instinct maternel

peut on etre sous la tutelle d'un centre hospitalier ? à l'origine c'est eux qui ont

instrumentaliser cette tutelle?

destructure l'individu et le remettre au gout du jour de la societe waouh ca marche sur la tete ?

en conclusion les formalites papier que je n'ai jamais eu connaissance ? et ce depuis 2014